

Office fédéral de l'environnement  
Division Nature et paysage  
3003 Berne

Berne, le 20 janvier 2011

## **Consultation concernant l'approbation de la Convention du Conseil de l'Europe relative au paysage (Convention européenne du paysage)**

---

Madame la Conseillère fédérale,  
Mesdames et Messieurs,

Vous nous avez invités, par votre courrier du 1<sup>er</sup> octobre 2010, à vous faire part de nos observations concernant l'approbation de la Convention du Conseil de l'Europe relative au paysage (Convention européenne du paysage).

Le PDC salue la proposition d'approbation de la Convention du Conseil de l'Europe relative au paysage (Convention européenne du paysage). Pour nous, cette Convention est d'une importance particulière parce qu'elle donne une impulsion à l'effort de sensibilisation pour une utilisation durable de la ressource paysagère. Toutefois, elle laisse aux Etats membres, et en particulier dans le cas de la Suisse, le soin de prévoir les mesures concrètes et de les implémenter. Elle est basée sur une compréhension moderne du paysage, qui ne se limite pas uniquement à la valeur économique et culturelle du paysage, mais souligne également son importance pour le bien-être de la société et l'économie. Elle se concentre en outre sur les caractéristiques essentielles et les principaux objectifs pour la préservation du paysage, son entretien et la planification.

Pour le PDC, trois principales raisons font qu'il est important que l'Assemblée fédérale approuve cette Convention sur le paysage. Premièrement, la Suisse a apporté une contribution essentielle à l'élaboration de cette Convention. Au sein du groupe d'experts, elle a notamment mis en évidence la nécessité de tenir compte de la situation spécifique de notre Etats de par sa structure fédéraliste. Deuxièmement, la Suisse compte parmi les 19 Etats signataires initiaux de la CEP. Entre temps, 33 Etats l'ont ratifiée. Ainsi, sur les 38 Etats signataires, la Suisse est l'un des tout derniers Etats à ne pas l'avoir encore ratifiée. Enfin, la Suisse a également collaboré à l'exécution de cette Convention, notamment au travers de M. Enrico Bürgi qui a présidé durant plusieurs années la Conférence des Etats membres de la Convention et des membres signataires de la CEP, forum qui a particulièrement promu l'application de la Convention dans les pays de l'Europe de l'Est.

Le PDC tient également à ce que le message du Conseil fédéral à l'attention du Parlement mentionne le « Fond Suisse pour le Paysage » en tant qu'institution apportant une contribution exemplaire à l'exécution de cette Convention. Lors du récent renouvellement du mandat du FSP pour lequel le PDC s'est fortement engagé, le Conseil fédéral et le Parlement ont rendu hommage à l'importance et à l'efficacité de sa contribution à la sauvegarde des paysages ruraux traditionnels proches de l'Etat naturel, particulièrement en matière d'information sur la nécessité de la préservation et de l'entretien de ces paysages. En créant puis en prolongeant déjà par deux fois le FSP, les Chambres fédérales ont donc fourni une contribution essentielle à la mise en application de la CEP.

Pour ces raisons, le PDC soutient l'approbation de la Convention du Conseil de l'Europe relative au paysage (Convention européenne du paysage).

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez au présent courrier et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

PARTI DEMOCRATE-CHRETIEN SUISSE

Sig.  
Christophe Darbellay, Conseiller national  
Président

Sig  
Tim Frey  
Secrétaire général